

## AUTOPSIE DES CONTENEURS JAUNES DE LA VALLÉE DU JABRON

Malgré le COVID, le SYDEVOM essaie de réaliser des caractérisations aussi régulièrement que possible. Le 12 août dernier, c'était au tour de la Communauté de Communes Vallée du Jabron.

### Un échantillon trié manuellement

Pour les caractérisations, un échantillon est prélevé sur le chargement des camions du SYDEVOM à leur arrivée sur le site. Ce prélèvement est ensuite trié manuellement par un opérateur du centre de tri, accompagné le 12 août par un agent du SYDEVOM. Les déchets sont séparés selon leurs matières dans sept bacs : l'acier, l'aluminium, les cartons et papiers, les briques alimentaires, les plastiques rigides, les plastiques souples et les refus.

On retrouve dans ces refus tous les déchets qui ne doivent pas être jetés dans les conteneurs jaunes: le textile, le verre, les sacs pleins fermés, des emballages non vidés, des emballages imbriqués, barquettes en bois...

Malheureusement, ces déchets, même recyclables dans d'autres filières pour certains, ne seront pas valorisés s'ils sont jetés dans les conteneurs jaunes.

Une fois trié, chaque type de déchets est pesé et les données extraites permettent de définir les proportions de rachat de chaque matière. C'est également l'occasion pour le SYDEVOM de faire une communication ciblée sur les erreurs de tri observées.

### Un tri de bonne qualité

Cette fois-ci, 54 kg de déchets ont été caractérisés dont seulement 5 kg de refus. Bilan positif donc, mais comme à chaque fois, des améliorations sont possibles.

Parmi les refus nous avons principalement trouvé des emballages placés dans des sacs plastiques. Cette pratique ne facilite pas le tri, au contraire, elle l'entrave. Les emballages doivent être déposés en vrac.

Ont également été retrouvés des masques chirurgicaux. Ces derniers, en plus de ne pas entrer dans les consignes de tri, représentent un risque de contamination pour les agents en présence. C'est donc faire preuve de civisme que de respecter la réglementation en vigueur et en mettant ses masques aux ordures ménagères.

Enfin, des restes de feu d'artifices étaient présents. Bien que déjà utilisés, ils représentent un risque d'incendie voire d'explosion si jamais les composés inflammables subsistent à l'intérieur. N'étant pas recyclables et pour la sécurité des agents du centre de tri, il faut déposer ce genre de déchets aux ordures ménagères.

Encore une fois très peu de refus pour un secteur qui continue de prouver ses qualités de bon trieur. Continuez comme ça tout en essayant d'éviter les erreurs.

En cas de doute, référez-vous aux consignes de tri disponible sur notre site internet : [sydevom04.fr](http://sydevom04.fr).

